



DEPARTEMENT
DE MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
MAIRIE DE MOIVRONS

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 07 OCTOBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, les sept octobres à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqués en session ordinaire se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur Geoffrey GUILLAUME, Maire de la Commune de MOIVRONS.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs, Yolande COLLET Philippe DUPRE, Léo DROUOT, Rachel CERUTTI, Christine GODEFROY, Arnaud DARBELET, Nicolas DUPRE, Michel MINETTE, Jérémie GAUDRON, Geoffrey GUILLAUME, Dominique HENCK, Jérôme SOT formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mr. Théo ROUSSEL, Bruno ETIENNE ET Lilian HUMBERT
Pouvoirs : M. Bruno ETIENNE donne pouvoir à Yvonne COLLET.

A été nommée secrétaire de séance : Mr Dominique HENCK.

N° D2021-33 DÉCISION MODIFICATIVE BUTGÉTAIRE

Suite à la subvention perçue par la préfecture au titre de la rénovation la salle Voirmot D'un montant de 1 607€ inscrit au compte 1331 doit être reportée au compte 1341.

Accepté à l'unanimité.

N° D2021-34 PROPOSITION CONVENTION DE CONTRÔLE DES JEUX POUR ENFANTS.

La Mairie propose de signer une convention avec l'entreprise SOLEUS, afin d'effectuer un contrôle annuel des jeux en extérieur pour enfant, afin de garantir la sécurité de leurs utilisation et entretien.
Le montant de cette convention est de 252€ avec un engagement de 3 ans.

Accepté à l'unanimité.

N° D2021-35 MODIFICATION DES STATUTS DU SIS VALLÉE DE LA SEILLE.

Suite à la prise de compétence « bâtiments scolaires » par la CCSGC, qui concerne l'investissement des structures. Les statuts du SIS sont modifiés en enlevant cette compétence a ce dernier.

Accepté à l'unanimité.

📍 N° D2021-36 DÉCLASSEMENT PARCELLE DÉPARTEMENTAL.

Suite au recul imposé par le département, sur les parcelles de M. CHARPENTIER
En vue de la modification routière de RD70F.
Depuis de nombreuses années, aucun profit n'a été étudié, et le département ne
Souhaite plus de modification.
Le département, par le biais d'un géomètre souhaite proposer une vente d'une partie
Des domaines à M. CHARMENTIER.
Afin d'enclencher cette éventuelle vente, qui fera l'objet d'une enquête publique.
Le département demande au conseil municipal de statuer sur le souhait de récupérer
cette zone pour un aménagement communal.
L'ensemble du conseil municipal ne souhaite pas profiter d'un aménagement
Communal sur cette zone.

📍 N° D2021-37 DEMANDE PARTICIPATION FINANCIÈRE DU SIS DES CÔTES DE MOIVRONS

Mme CLAUSSE présidente du SIS des Côtes de MOIVRONS relance la commune
Sur le versement complémentaire au titre du fonds de roulement.
Suite à la réunion du CM du 9 avril 2021, le conseil a alloué la somme de 4 972.50€
Contre la somme de 9 945€ demandé par le SIS.
Les communes de VILLERS LES MOIVRONS ET SIVRY ont versé les sommes
Demandées au SIS dans leur intégralité.
Au titre d'équité à la participation de fonds de roulement le SIS demande le versement
De 4 972.50€.
M. le Maire, informe que le remboursement de la consommation des fluides, suite
A la prise de compétence de la CCSGC a été réglée, représentant approximativement
14 000€.
La commune de MOIVRONS à réglée sa participation des fluides concernant les
Les locaux communs de l'école d'un montant de 1 800€.
Elle va procéder également au remboursement de la participation des fluides pour
l'occupation de la salle Voironot à hauteur de 1 000€.
Le Maire précise que ces sommes sont arrondies à titre indicatif.
M. DARBELET évoque que le SIS est confronté à un retard d'émission des titres
Par la préfecture, ainsi que le suivi insuffisant de leur service au titre de relance des
Impayés.
A cela s'ajoute des frais hospitaliers d'un agent, qui sont totalement pris en charge
Par le SIS.
Il maintient que la gestion financière du SIS est réduite au strict minimum afin
D'assurer une qualité et sécurité d'accueil.
La mauvaise gestion de l'équipe précédente a amené des difficultés financières,
Renforcé par la crise du COVID.
M. DUPRÉ Phillipe s'interroge sur la création d'un poste complémentaire en vue
De l'augmentation de l'effectif d'accueil en hausse. Ainsi est-il utile de créer un poste
A temps complet, alors que la fréquentation maximale concerne le temps d'accueil
Méridien.
M. Le Maire s'inquiète sur la réalisation du budget provisionnel. Il alerte sur le fait
Que le remboursement des fluides prévu sur 2021, ne doit pas permettre d'équilibrer
Le budget.
Car si cela est le cas le SIS se retrouvera en difficulté financière en 2022 par le
Manque de cette rentée à hauteur de 18 000€.
M. Le Maire propose un vote à bulletin secret, en informant l'assemblée que si
Le vote est favorable le SIS s'engage à une parfaite exécution de gestion.
Si une nouvelle demande de participation financière exceptionnelle est faite,
La question sur le maintien en place de l'organe délibérant devra se poser.

13 votants
8 pous

4 contres
1 blanc

Le conseil municipal accorde le versement de 4 972.50 au SIS des Côtes de MOIVRONS.

👉 **N° D2021-38 ELECTION SUPLEANT SIS**

M. SOT se présente au poste de suppléant du SIS des Côtes de MOIVRONS.

Elu à l'unanimité.

👉 **N° D2021-39 MODIFICATION DE LA CIRCULATION RUELLE DES MEUNIERS.**

Suite aux plaintes des riverains sur le trafic de la ruelle des Meuniers, une réflexion Sur la circulation est proposé au conseil municipal.

-Le Maire propose deux éventualités :

Mise en sens unique de la rue, dans le sens rue de la Gare vers Grande Rue (Afin d'éviter tous croisement de véhicule).

Mise en rue piétonne la partie de la rue, commençant rue de la Gare, au parking de l'église, en gardant l'accès parking Grande Rue.

Il est signalé par plusieurs conseillés que M. et Mme FISCHER possède une porte De garage destiné à être un accès garage. Fermer la route empêcherait tous accès au Garage.

L'ensemble du conseil valide de mettre la rue en sens unique, accès rue de la Gare Vers Grande Rue.

Accepté à l'unanimité.

👉 **N° D2021-40 AVIS PROJET D'EXTENSION DU PERIMETRE D'ÉPANDAGE DES CENTRES
DE BIOMASSE.**

Suite à la présentation du projet de TTM Environnement, souhaitant épandre les Cendres originaire des chaudières BIOMASSE de l'entreprise CENTER PARC, Sur les terrains exploités à M. Aléxis et Alban VERRIER.

L'ensemble du conseil voit ce projet comme une nouvelle source de pollution, D'autre part une interrogation ce pose sur les parcelles concernées.

Dans la présentation proposée, aucune zone cadastrale n'est indiquée, seulement un Plan approximatif.

Le Maire interpelle sur la nature du montage du dossier en vue des plans fournis, Une concordance des parcelles apparait sur le fait que des parcelles attribuées à M. BRICE Etienne sont concernées.

Contre à l'unanimité.

👉 **N° D2021-41 PROPOSITION MODIFICATION DE VOIRIE.**

Proposition modification de voirie :

Rue de la Côte estimé 336 --- 360

Rue de la Gare estimé 800

Rue de Villers estimé 310 ---343

Rue de l'Église estimé 280 --- 340

Ruelle des Meuniers estimé 86

Lotissement Saint Germain estimé 55

Sentier Menu estimé 123

Chemin de la Place estimé 120

📍 2 rue de la Côte - 54760 MOIVRONS

☎ : 03 83 31 83 75

✉ : moivrons.mairie@wanadoo.fr

Chemin du Breuil --- 256
Chemin Bratte --- 100

Voie communale a caractère de chemin
Chemin des Vaches --- 100
Chemin de Bratte --- 100

Accepté à l'unanimité.

↳ N° D2021-42 DEMANDE AUTORISATION DE TRAVERSER LE TERRITOIRE DE MOIVRONS.

Demande d'autorisation de traverser le territoire de MOIVRONS pour l'enduro
Du Val de Lorraine en date du 26 et 27 mars 2022.

Le conseil accepte :
11 voix pour
1 contre
1 abstention.

Information :

M. le Maire informe que suite a la demande SUEZ, faite à la préfecture, souhaitant augmenter les taux :

HCE (C10-C40) : 100 000mg/kg MS.
HAPE (somme des 16 HAP) : 10 000 mg/ kg MS
PCBT :50 mg /kg MS
BTEX : 2 000 mg / kg MS
COHV : 2 000mg /kg MS

Le préfet a accepté cette requête par un arrêté préfectoral N°2021-0100 affiché sur le tableau.
Affiché en date du 08 août 2021.

Fin de séance :23h